

TERRITOIRE de BELFORT



MAIRIE DE DORANS



10 rue des Lilas
90400 Dorans

Téléphone : 03 84 56 10 27

Email : mairie.dorans@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.mairie-dorans.com/>

Etaient Excusés : Patrice Gauchet, Sylvain Aubry

1. **Attribution de la vente de la maison sise 35 rue de la Chapelle**
Daniel Schnoebelen, maire de Dorans, demande une séance à huit clos pour débattre de ce point. Le conseil valide à l'unanimité. Mr Le Maire retrace l'historique de cette propriété et rappelle la décision du conseil municipal du 4 juillet 2018 de mettre en vente cette propriété, au vu des travaux conséquents pour la remettre en état. Une estimation avait été effectuée par le notaire au mois de juillet. 4 mises à prix ont été reçues par courrier en mairie. Ces offres ont été analysées le 9 janvier en présence d'adjoints et de conseillers municipaux. Après les vérifications nécessaires, le conseil municipal a acté à l'unanimité la meilleure proposition qui était l'offre de Mme Marcelle Koehler de Dorans pour un montant de 50 000 € sans conditions suspensives.
2. **Renouvellement du bail commercial de Mr et Mme Koehler, pour le stockage de fers et métaux sis rue de la Chapelle**
Le montant du bail était de 1 500 € TTC/an. Il est proposé par Mr Le Maire de le passer à 1 550 € TTC /an. Vote à l'unanimité.
3. **Autorisation du CM au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.**
Afin de régler les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2019, une autorisation de paiement du conseil municipal est obligatoire. Mr Le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir la dépense de remplacement du four de la Maison du Temps Libre de Dorans qui est hors d'usage pour un montant de 3 000 €. Les travaux d'aménagement des abords de la Pompe à Feu doivent être également prévus en totalité avant le démarrage des travaux - montant : 7 968 € TTC. Décision actée à l'unanimité.
4. **Projet d'aménagement de la pompe à feu - plan de financement prévisionnel et demande de subvention au Grand Belfort.**
Le montant du projet présenté par l'entreprise Martin s'élève à 7 968 € TTC (hors taxe 6 640 €). Une subvention du Grand Belfort nous est accordée pour un montant de 3 320 € (50 % du montant HT des travaux). La commune participe à hauteur de 4 648 € TTC. Les travaux démarreront en avril 2019.
5. **Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le contrôle d'agrès sportifs et d'aires de jeux.**
Les agents du Centre de Gestion sont habilités à effectuer le contrôle des agrès dans les collectivités au tarif unique de 23 € par agrès et 50 € pour les aires de jeux. Seront contrôlés : les 6 agrès sportifs (2 buts de foot, 2 de handball, 2 de basket + l'aire de jeu) - somme totale de 188 € TTC reste identique. Le conseil accepte à l'unanimité la signature de la convention avec le Centre de Gestion.

6. **Tarifs de déneigement à compter de l'hiver 2018/2019 – voté à l'unanimité**

Les tarifs pour le déneigement du village réalisé par l'entreprise Earl Follot se décompose de la façon suivante :

- Passage dans le village avec salage 220 € TTC par passage
- Passage dans le village sans salage 180 € TTC par passage
- Déneigement de l'atelier et de la MTL 40 € TTC par passage

7. **Motion de soutien à la résolution du 101^{ème} Congrès de l'Association des Maires de France (AMF).**

L'Association des Maires de France est une force pour les maires. Depuis ces dernières années les communes subissent une série de contraintes qui remettent en cause la libre administration de nos collectivités locales. Il y a également une inquiétude à avoir sur la réorganisation des services déconcentré de l'Etat dans le futur. Lors du Salon des Maires à Paris l'association a proposé une résolution sur 7 sujets qui seront au cœur d'une véritable négociation avec le Gouvernement. Chaque conseil municipal doit se prononcer sur son soutien à la résolution de l'AMF pour ses discussions avec le gouvernement.

Le Conseil municipal s'est prononcé : pour 12 voix – abstentions 2 voix.

8. **Motion de soutien à la Mission Locale du T de B contre l'expérimentation de la fusion des Missions Locales avec Pôle Emploi.**

Les missions locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans un parcours d'insertion socio-professionnelle. Dans le Territoire de Belfort, 2 000 jeunes sont accompagnés dans ce dispositif. 86 % de ces jeunes sont très satisfaits des Missions locales. Un projet de loi est à l'étude qui tend à fusionner les Missions Locales à Pôle Emploi. Le Conseil d'administration de la Mission Locale demande aux Maires un soutien pour que ce projet ne se réalise pas. Les raisons évoquées contre cette fusion sont retracées dans une motion. Le Conseil municipal est convaincu du bienfait de ne pas fusionner ces organismes et a donc voté : pour 13 voix – abstention 1 voix.

9. **Questions diverses**

Recensement de la population de Dorans

Brigitte PAROLA coordonnateur du recensement fait état du recensement qui s'est terminé le 17 février. DORANS compte 794 habitants qui occupent 329 habitations. Le nombre d'habitants a augmenté de 5,5 % depuis le dernier recensement de 2014.

Travaux rue de la Chapelle

Les travaux sont prévus sur une durée de 5 à 6 semaines.

Parking des Ecoles : au vu des problèmes rencontrés quant au nombre de places de stationnement, il a été convenu que les institutrices de l'école maternelle utilisent le parking de la mairie pour se stationner.

Fibre optique : pour suivre l'évolution du déploiement de la fibre optique dans notre village, veuillez renseigner l'adresse de votre domicile en utilisant ce lien : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Antenne GSM Orange : en cours de déploiement

Réunion du 09/04/2019

Etaient Excusés : Brigitte Parola, Corinne Mourcely, André Lemble, Pascal Jacoulot

1. Approbation du compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 établi par le receveur municipal fait apparaître un résultat d'exercice de + 28 899.63 € en fonctionnement et de - 11 985.69€ en investissement.

Le résultat cumulé en fonctionnement est de + 127 658.07€ et de - 26 677.49 € en investissement. Ces résultats sont conformes au compte administratif. L'assemblée approuve le compte de gestion 2018.

2. Approbation du compte administratif 2018

L'Adjointe au Maire présente le compte administratif 2018.

Le compte administratif 2018 fait apparaitre les résultats suivants :

En section de Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement réalisées en 2018 : 393 780.52€
- Recettes de fonctionnement réalisées en 2018 : 422 680.15 €

En section d'Investissement :

- Dépenses d'investissement réalisées en 2018 : 72 543.83 €
- Recettes d'investissement réalisées en 2018 : 60 558.14 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2018 sont de :

- + 28 899.63 € en Fonctionnement
- 11 985.69 € en Investissement

Les résultats cumulés de 2017 et de 2018 donnent les résultats de clôture suivants :

- + 127 658.07 € en Fonctionnement (98 758.44 € en 2017 + 28 899.63 € en 2018).
- 26 677.49 € en Investissement ((-) 14 691.80 € en 2017 + (-) 11 985.69 € en 2018)

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

L'assemblée approuve le compte administratif 2018. (Mr Le Maire ne prend pas part au vote)

3. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Au vu du résultat négatif de la section d'investissement, il convient d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond à la somme du déficit de clôture : - 26 677.49 € + du solde des restes à réaliser : - 45 775.69 € : soit un total de : - 72 453.18 €

In fine, l'excédent de fonctionnement reporté s'élève donc 55 204.89 € (+ 127 658.07 € - 72 453.18 €)

L'assemblée approuve l'affectation du résultat tel que présentée.

4. Vote des taux d'imposition 2019

Le budget primitif 2019 est équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal escompté de 200 224 €.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population en augmentant la pression fiscale de 1 % (conformément aux années précédentes), il est proposé les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation 2019 = 14.00%
- Foncier bâti 2019 = 14.80%
- Foncier non bâti 2019 = 50.95%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le produit fiscal 2019 augmente donc de 13 375 € par rapport à 2018 soit + 18.49 € par habitant (743 habitants au 01/01/2019).

L'assemblée approuve (-1 voix) le vote du taux d'imposition 2019 tels que présenté.

5. Attribution des subventions 2019

Considérant les nombreuses demandes reçues, il est proposé de retenir les associations qui participent activement à la vie de la commune et de reconduire les montants de subventions attribués en 2018.

- LES CAMOUTCHOTS : 1 900 €
- LE FIL D'ARGENT : 700 €
- PTITS COUPS DEUX MAINS : 300 €
- LES ANCIENS COMBATTANTS : 150 €
- LA VIGNE BERMONTOISE : 50 €

L'assemblée approuve ces attributions de subventions à inscrire au budget 2019.

6. Travaux sylvicoles ONF 2019

L'ONF propose le programme d'actions à effectuer dans la forêt communale en 2019. Il s'agit d'ouvrir un cloisonnement sylvicole au broyeur pour une régénération de plus de 3 m, végétation herbacée ou semi ligneuse de faible diamètre (diamètre moyen < 3 cm, maximum 5 cm) sur 7 ha. Le montant des travaux s'élève à 1 134.00 € HT.

L'assemblée approuve ce programme d'actions à inscrire au budget 2019

7. Tarif débroussaillage EARL FOLLOT à compter de 2019

L'EARL FOLLOT est chargée du débroussaillage des bords de routes sur la commune de Dorans au tarif de 40,00 € HT par heure.

L'assemblée approuve ce tarif de débroussaillage tel que proposé ci-dessus, en précisant qu'il est valable à compter de 2019 et ce, jusqu'à toute nouvelle demande de revalorisation présentée par l'entreprise.

8. Vote du budget primitif 2019

Le Maire présente le budget primitif 2019.

En section de Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 445 812.69 €.

En section d'Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 285 691.68 €.

Présentation dans une note de présentation brève et synthétique conforme aux éléments détaillés proposés préalablement à chaque conseiller.

L'assemblée approuve le budget primitif 2019 tel que présenté.

9. Conventions de formation avec le Centre de Gestion de la FPT du Territoire de Belfort : Sauveteur Secouriste du Travail et manipulation des extincteurs

La circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours, prévoit que 80% des agents publics devront être formés aux gestes de premiers secours avant le 31 décembre 2021.

L'assemblée donne son accord pour inscrire les employés municipaux dans ce dispositif de formation obligatoire et autorise Mr Le Maire à la signature des conventions afférentes pour 2019.

10. Convention organisant la conduite par le SMTC de l'installation et de l'entretien des abribus

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) est l'autorité organisatrice de mobilité du Territoire de Belfort. En cette qualité, le SMTC, par délibération du Conseil Syndical du 14 février 2019, s'est prononcé en faveur de la passation d'un contrat de délégation de service public (d'une durée estimée entre 12 et 20 ans) pour l'installation et l'entretien des abribus sur certaines communes qui étaient alors propriétaires et responsables de ces installations. Ce qui était le cas de Dorans pour l'abribus situé sur la RD 19 (arrêt « Œufs Frais »).

L'assemblée autorise le Maire à la signature de la convention afférente.

11. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières a voté par deux fois contre l'encaissement des recettes des ventes de bois des forêts communales par l'ONF (qui devrait prendre effet par décret au 1er juillet 2019).

En considérant que cette mesure affecte de manière significative le budget des communes en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois et en contrevenant à leur libre administration, l'assemblée approuve cette opposition et vote contre l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

12. Compte rendu de la réunion du 4 Avril 2019 du Syndicat des Immeubles Intercommunaux de Bermont (Cimetière / Eglise / Chapelle...)

- Vote du compte administratif et du compte de gestion : les résultats cumulés des 2 derniers exercices (2017 + 2018) laissent apparaître un résultat positif de 22 144.12€. Il est rappelé que le syndicat ne contracte actuellement aucune dette.

- Vote de la participation des communes pour l'exercice 2019. Le montant total des participations 2019 (en fonction du nombre d'habitants) est de 28 000€ ; dont 9753.43 € pour Dorans.

- Vote du budget primitif 2019 comme suit :

Section de fonctionnement : 54 544 €

Section d'investissement : 22 535 €

- Modification des statuts du syndicat : L'assemblée a approuvé

. la proposition d'intégrer dans les statuts du syndicat le monument aux morts se situant devant le cimetière (alors que le syndicat s'occupait déjà de son entretien)

. et de céder (à l'€ symbolique) à la commune de Bermont, le petit bâtiment, dit du « Lucky Luke » se trouvant derrière le presbytère qui n'est plus utilisé depuis plusieurs années par le syndicat.

DATES A RETENIR

- Dimanche 5 mai : vide-grenier organisé par les Camoutchots

